

# LOBBYING **LOCAL**

- Analyser le cadre politique dans lequel s'inscrit votre activité
- Mieux appréhender le mode de fonctionnement des élus
- Mener des actions de lobbying bien ciblées
- Mettre en place une stratégie d'influence de longue durée

**2**  
JOURS

17-18 juin  
2019

CAMPUS  
DE  
**PARIS**

2 jours  
9h - 18h  
(16 heures)

17-18 juin  
2019

Prix 2019 :  
2 150 €

#### POUR QUI ?

• Directeurs territoriaux, directeurs de sites d'affaires publiques, responsables de communication locaux, en contact avec les pouvoirs publics locaux, secrétaires généraux

#### PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire pour cette formation

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

• Présentation très concrète et opératoire des méthodes de lobbying local, illustrée par de nombreux cas pratiques et mises en situation, notamment des simulations d'entretiens avec un élu présent lors de la formation  
• Groupe de 10 personnes en moyenne

#### ANIMÉE PAR

• Thomas Bonnel, directeur associé Domaines publics, cabinet de conseil en affaires publiques

#### PROGRAMME

Un lobbying local efficace nécessite d'analyser le cadre politique dans lequel s'inscrit l'activité et donc d'appréhender le mode de fonctionnement des élus. Cette formation comporte une approche théorique, des études de cas ainsi que des simulations.

#### • Jour 1 - Acquérir les méthodes et outils du lobbying local

##### > Élaborer une stratégie de lobbying local

Quels sont les éléments pour analyser la situation, évaluer les ressources et fixer les objectifs ? Mise en perspective de la réforme territoriale : enjeux et conséquences.

##### > Comprendre le fonctionnement des collectivités locales

Qui sont les acteurs ?

##### > Réussir un rendez-vous avec un élu

Etablir des relations de confiance avec les élus locaux, savoir affronter une situation de crise, organiser et évaluer le lobbying local. Une mise en situation sera proposée.

##### > Bâtir un argumentaire

A partir d'un cas pratique, perfectionnez-vous sur l'art de convaincre.

#### • Jour 2 - Se plonger au cœur des collectivités territoriales et de la politique locale

##### > Savoir élaborer un plan d'action

A partir de cas pratiques, apprenez à concevoir et mener à bien un plan d'action, à la conquête du stade vélodrome de Marseille !

##### > Développer le lobbying local

Quels objectifs et quels moyens ? Il s'agit de comprendre qui est l'élu local, ses contraintes, ses enjeux, ses préoccupations.

##### > Gérer une situation de crise

Comment communiquer lors d'une situation de crise ?

##### > Mesurer la réussite

Quelles sont les méthodes et les outils pratiques pour réaliser et mesurer un bon lobbying local ? Découvrez les 5 vertus du lobbying local et les 10 erreurs pour être sûr de tout rater !



• Pour plus d'informations :  
Contactez Salym AITNOURI  
+33 (0)1 45 49 63 18  
salym.aitnouri@sciencespo.fr

• Pour vous inscrire :  
Remplissez le bulletin  
d'inscription ci-après.

Code : ILOB02



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## 1. Inscription définitive

L'inscription définitive d'un participant ne sera validée qu'après réception par Sciences Po d'un accord officiel de financement de la formation par l'employeur ou par un organisme tiers ou, pour les inscriptions individuelles, de l'échéancier contractuel de règlement signé et accompagné d'un chèque équivalent à 30% des frais.

Sans réception de ces documents, Sciences Po se réserve le droit de disposer librement des places de la session de formation.

Il est demandé aux personnes à mobilité réduite de se signaler lors de l'inscription afin que Sciences Po s'assure de l'accessibilité des lieux de formation.

## 2. Tarifs

- L'IEP de Paris étant exonéré de TVA, en vertu de l'article 261-4-4° du code général des impôts, tous les tarifs de Sciences Po Executive Education sont indiqués en euros nets à payer.

- Les tarifs, indiqués sur le programme de formation pour l'année en vigueur, comprennent la formation, la documentation pédagogique remise à chaque participant, ainsi que les frais de repas si spécifiés sur le programme.

## 3. Modalités de paiement

Le règlement du prix de la formation, réalisé à l'inscription, comptant et sans escompte, est effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de « Fondation Nationale des Sciences Politiques ».
- par virement direct, en précisant le nom du participant, le numéro de facture, le nom de l'entreprise, à l'ordre de « Fondation Nationale des Sciences Politiques »

HSBC - 41, bd Raspail - 75007 Paris. Code Banque : 30056 - Code Guichet : 00770 - N° Compte : 077 045 89 623 - Clé Rib : 75 - Code BIC : CCFRFRPP - Domiciliation : HSBC FR PARIS SÈVRES BAB - IBAN - FR76 3005 6007 7007 7045 8962 375

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur nos factures donnera lieu à des pénalités de retard égales à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

## 4. Administration

Dès l'inscription validée, Sciences Po adresse :

- une lettre de confirmation au responsable formation.
- une lettre de convocation au participant indiquant le lieu exact de la formation.

Dès la formation réalisée, Sciences Po adresse :

- une facture tenant lieu de Convention de Formation Simplifiée (n° d'agrément : 1175p001275 décision du 28 janvier 1983) adressée à l'établissement financeur.
- une attestation de présence adressée à l'établissement financeur.

Toute entreprise domiciliée au sein de la Communauté Européenne (hors France) devra indiquer son numéro de TVA intracommunautaire sur le bulletin d'inscription pour que la facturation puisse être établie.

## 5. Organisme financeur

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCA...), il appartient à l'entreprise du participant :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme.
- de faire la demande de prise en charge avant la formation.
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si le dossier de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à Sciences Po avant le 1er jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à l'entreprise du participant.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à l'entreprise du participant.

D'autre part, dans le cas où l'organisme n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble du stage reste dû par l'entreprise du participant.

## 6. Conditions d'annulation

- Toute annulation ne sera effective qu'après réception d'un écrit (fax, e-mail, courrier), un accusé de réception sera adressé par retour au responsable de formation.
- L'annulation n'entraînera aucun frais si le participant se fait remplacer par un collaborateur de la même entreprise ayant les mêmes besoins en formation (un nouveau bulletin devra être complété dans les mêmes conditions que l'inscription initiale).
- Jusqu'à 10 jours ouvrés avant le 1er jour de la formation, le remboursement de l'inscription se fera sous déduction d'une retenue de 100 euros pour frais de dossier.
- Après cette date, et jusqu'au jour ouvré précédent la formation, Sciences Po facturera à l'entreprise du participant un dédit de 50% des frais de participation, montant non imputable sur le budget de formation.
- A partir du 1er jour de formation (séminaire, cycle, etc.), la totalité des frais de formation seront retenus et facturés.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier, de reporter ou d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de leur volonté les y en particulier si le nombre de participants est jugé pédagogiquement insuffisant.

## 7. Informatique et libertés

Les informations contenues dans ce bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification. Sauf refus exprès et écrit nominatif, les données informatiques pourront faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange avec d'autres sociétés.

La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente détaillés ci-dessus.